USOENC
Union Des Syndicats Ouvriers et Employés de Nouvelle-Calédonie

La création de l'Agence de Régulation en Santé de la Nouvelle-Calédonie (ARS)

Un projet de délibération a été déposé par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie concernant la création d'une instance unique de régulation en santé, l'Agence de Régulation en Santé de la Nouvelle-Calédonie (ARS NC).

Dans la forme, l'USOENC constate l'absence totale de concertation des partenaires sociaux dans la réflexion ayant conduit à l'élaboration de ce projet. Une période d'échange et de concertation avec toutes les parties prenantes nous parait nécessaire avant le dépôt du texte au congrès.

Dans le fond, plusieurs éléments nous interpellent :

- Le Conseil d'Administration de l'ARS sera composé de la CAFAT, de la Nouvelle-Calédonie et de l'Agence Sanitaire et Sociale. En effet, les partenaires sociaux sont complétement exclus de la gouvernance de cette instance.
  L'USOENC a toujours prôné une certaine parité (salariale et patronale) dans le pilotage de notre système de santé et notamment à la CAFAT.

- Pensée sous forme de Groupement d'Intérêt Public (GIP), la forme de l'entité de régulation notamment son indépendance et ses compétences doivent être rediscutées. Le choix d'un GIP dans sa structure pourrait nuire à l'efficacité du système de gouvernance de santé calédonien.

- L'aspect financier du projet n'est pas clairement établi dans ce texte. Le coût de fonctionnement de l'ARS cumulé aux autres entités déjà présentes n'est pas précisé. Il nous semble important de prévoir et réaliser une étude d'impact.

- L'évaluation des politiques publiques (EPP) est un outil de contrôle et de rationalisation des dépenses publiques mais surtout d'aide à la décision. Il nous parait nécessaire d'insérer cette notion d'EPP dans ce projet.

USOENC
5 Ter, rue Lavoisier, Ducos
BP 2534 – 98 846 Nouméa Cedex
Tél: 25 96 40
Email : secretariat@usoenc.nc
Ridet : 0 391 136 001 Nouvelle-Calédonie